

Communiqué de presse

## **AGGLOlac: élaboration d'une variante «droit de superficie»**

***La société de projet «AGGLOlac» fait clarifier quelles incidences aurait un octroi des terrains à bâtir en droit de superficie pour réaliser le quartier projeté au bord du lac. Au vu de cette analyse, les Villes de Bienne et Nidau veulent élaborer une variante au modèle de financement actuel basé au contraire sur une vente de ces terrains.***

Selon le modèle de financement poursuivi jusqu'à présent pour la réalisation du projet «AGGLOlac», les Villes de Bienne et de Nidau doivent vendre à la société Mobimo, en sa qualité d'investisseuse et de développeuse du projet, les terrains à bâtir prévus sur le territoire communal de Nidau en bordure du lac. Le produit des ventes doit couvrir les frais des deux villes pour la mise à disposition des terrains à bâtir ainsi que ceux liés aux infrastructures publiques et aux mesures visant à rendre attrayante la zone de détente au bord du lac. Les parlements de Bienne et de Nidau ont adopté ce principe en approuvant une convention de planification en 2013.

Ces derniers mois, des parlementaires des deux villes appartenant à des partis politiques différents ont remis en question le modèle de financement basé sur la vente des terrains. Dans leurs interventions, ils demandent à ce que les villes de Bienne et de Nidau ne vendent pas leurs terrains situés dans le périmètre du projet «AGGLOlac», mais les octroient au contraire en droit de superficie.

La société de projet «AGGLOlac», au sein de laquelle les deux villes et l'investisseur Mobimo coopèrent, considère certes, par principe, qu'il est problématique de revenir sur la question du modèle de financement après quatre années d'intense planification, mais ne veut pas se fermer au débat. Toutefois, une décision concernant une variante «vente» ou bien une variante «droit de superficie» ne devrait être rendue que lorsque les incidences sur le projet, en particulier sur l'aménagement des espaces publics et les affectations, seront connues. Pour ce faire, le Comité de pilotage de la société de projet «AGGLOlac» a donc décidé d'élaborer une variante au modèle de financement actuel. Il entend ainsi montrer une voie réaliste quant à la manière dont les deux villes peuvent financer la réalisation du projet «AGGLOlac» en octroyant leurs terrains respectifs en droit de superficie au lieu de les vendre.

Cette procédure doit permettre de garantir la présentation en temps utile aux deux parlements de Bienne et de Nidau de deux variantes traitées aussi largement l'une que l'autre quant au financement du projet «AGGLOlac» et entre lesquelles ils devront choisir. Étant donné que la variante «droit de superficie» demande de vastes clarifications, la société de projet «AGGLOlac» doit faire appel à des spécialistes externes. Les parlements de Bienne et de Nidau devront probablement se prononcer l'année prochaine sur les deux différentes variantes «droit de superficie» et «vente» à l'attention des ayants droit au vote biennois et nidowiens. Ceux-ci devront alors voter sur la vente ou l'octroi en droit de superficie des terrains à bâtir à l'investisseur Mobimo ainsi que sur le crédit relatif aux infrastructures publiques. Le Souverain de Nidau devra en plus se prononcer sur la révision de la réglementation fondamentale en matière de construction pour le périmètre du projet «AGGLOlac».

### **Pour tout renseignement complémentaire:**

Sandra Hess, mairesse de Nidau, tél. 079 848 78 24 (atteignable de 10h00 à 11h15)

Erich Fehr, maire de Bienne, tél. 079 415 53 05 (atteignable de 10h00 à 12h00)

Christoph Caviezel, CEO, Mobimo Management AG, tél. 044 397 11 11